

PROCES VERBAL

DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Jacques REIX.

Date de convocation : 11 juin 2025

Madame RENAUDIE Marie-ANGE a été élue secrétaire et a procédé à l'appel des membres.

Présents : Mesdames PRADELLE Dominique, PENISSON Pascale, LECOMTE Anne-Marie, BUSO Anne-Marie, MAUREAU Martine, RENAUDIE Marie-Ange.

Messieurs REIX Jacques, BOILEAU Claude.

Excusés : Mesdames LECOMTE-SARDET Isabelle, VEDRINE Françoise, LOUIS Yolande, PHILIT Monique.

Messieurs OYSEL Nicolas, ERCOLANI Sylvain.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est donc atteint.

Il est rappelé que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé à tous les membres de la Commission administrative. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24.

Remboursement caution : MEYSONNIER-JOFFRE Yvonne:

Acceptation de dons en faveur du CCAS

Informations diverses

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la délibération suivante est nécessaire pour renouveler la convention auprès du service de médecine du CDG 24, afin de recevoir les agents lors de leur visite médicale.

26-06-2025-01 : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CDG 24

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles L.812-3 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24) en date du 22 novembre 2024 déterminant les conditions d'adhésion des collectivités et établissements publics au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24,

Considérant la proposition de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion (jointe en annexe) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, la commission administrative du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Reix,

- **ACCEPTENT** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération,

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président informe que Madame MEYSONNIER-JOFFRE a dû rentrer en EHPAD, par conséquent un état de lieux a été fait.

Le logement a été de nouveau attribué à Madame DELORD Christiane.

26-06-2025-02 : REMBOURSEMENT CAUTION : Madame MEYSONNIER-JOFFRE Yvonne :

Monsieur le Président informe la Commission Administrative que suite au départ de Madame MEYSONNIER-JOFFRE Yvonne un état des lieux a été fait dans son logement à la résidence du Bois Doré et que celui-ci ne fait apparaître aucun problème. Monsieur le Président propose par conséquent de rendre la caution d'un montant de 423,00€ euros sous condition que le paiement des loyers soit à jour. Si ce n'est pas le cas la trésorerie en déduira le montant dû.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le CCAS a reçu un don financier.

26-06-2025-03 : ACCEPTATION DE DONN EN FAVEUR DU CCAS

Monsieur le Président rappelle à la commission administrative que selon les dispositions des articles L.123-8 et R.123-25 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS est habilité à recevoir des dons et legs.

Monsieur le Président précise que : L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il

s'agit d'une acceptation provisoire. Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par la commission administrative sous forme de délibération.

L'encaissement du don relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.

Il est dès lors proposé à la commission administrative du Centre

Communal d'Action Sociale d'accepter le don suivant :

Don de Monsieur BXXXXXXXX Jean-Pierre d'un montant de 100,00 euros

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Président demande à Nathalie CHARLOT, secrétaire du CCAS de donner lecture du bilan des activités qui ont lieu pour les résidents du Bois Doré. Toutefois avant la lecture, Madame Pascale PENISSON intervient pour souligner que les démarches qui ont été mises en place étaient dans un désir de mutualisation des animations entre les 4 résidences du pays foyen. Le but est de permettre davantage de rencontres et d'échanges entre les résidents.

Chaque mois les résidents ont possibilité d'aller au cinéma, accompagnés de Sarah TEYSSIER. La séance est à leur frais, mais ils bénéficient d'un tarif préférentiel en tant que structure RA (4 euros et gratuit pour l'accompagnant). 4 à 5 résidents, suivant les séances, sont présents depuis le début de l'année à la projection des films suivants :

Louise VIOLET - La Pie Voleuse - La vie devant moi - Le Routard - partir un jour

A chaque séance il y a 3 choix de film, chacun peut aller à une des séances mais jusqu'à présent (à part une seule fois) le choix du film est commun.

Le 29 mars, Sarah TEYSSIER a proposé de faire venir des enfants de son association de danse (environ 14 enfants), afin de présenter un spectacle sur le thème de Carnaval. 9 résidents sont venus partager ce moment et un goûter a été proposé à tout le monde.

Le 18 avril, un prestataire musical est venu (H et M) au Bois Doré grâce au financement du forfait autonomie que perçoit le CCAS. Les résidences autonomies extérieures ont été invitées. Etaient présents 8 résidents de Larthomas, 7 de la Marpa, et 9 de la résidence du Bois Doré. Un goûter a été offert.

Le 16 mai, 6 résidentes accompagnées de Sarah TEYSSIER, Yolande LOUIS et Nathalie CHARLOT sont allées manger à la cantine scolaire avec des enfants de l'âge de 6 à 8 ans en moyenne. Cela a été une réussite pour tout le monde, et cela devrait se reproduire.

Le CCAS a pris en charge les repas.

Le 6 juin, la résidence du Bois Doré a été invitée par la résidence des Mourennes pour un barbecue offert, et sur le principe de l'auberge espagnole. Sarah TEYSSIER a fait un atelier cuisine la veille.

Un accordéoniste était présent.

8 résidences ont pu apprécier cette sortie.

Le 10 juin, Sarah a organisé un pot de bienvenue pour les 2 nouvelles résidentes.

Le 20 juin, le pique-nique a eu lieu finalement dans la salle climatisée, à cause de la chaleur (celui-ci devait se faire au départ à l'entrée de la résidence sous les arbres) organisé par la stagiaire Manon DELORD. La veille un atelier cuisine a été organisé par la stagiaire.

Le 4 juillet de 12h30 à 14h00 repas d'été à la RA sous forme d'auberge espagnole :

Il est demandé aux membres de la commission du CCAS si certains souhaitent participer ?

Marie-Ange RENAUDIE se propose de venir.

Marie-Line RAGOGNETTI continue la marche du vendredi, avec la chaleur, elle va la décaler plus tôt sur le matin en fonction des possibilités de chacune. 2 à 4 résidentes sont présentes chaque semaine.

Sarah TEYSSIER est en lien avec le centre socio-culturel, pour le prêt de

jeux de société.

Nathalie CHARLOT et Sarah TEYSSIER ont rencontré la directrice du centre socio-culturel. Un projet de fabrication de bac de jardinage en hauteur est prévu mais la date est repoussée pour le mois de septembre. Il mettrait à disposition un bénévole et un résident participerait à cet atelier bois.

Aussi la directrice du centre doit proposer un événement pendant la période de la semaine bleue. Pour l'instant pas de retour précis.

En septembre, une sortie « bowling et restaurant » va être proposée aux résidents dans le cadre du forfait autonomie

Le forfait autonomie permet aussi de financer une intervenante en gym douce tout au long de l'année, en moyenne 6 résidentes en profitent. 2 administrées de la commune se sont rajoutées ce qui permet des rencontres.

Un atelier offert par CASSIOPEA aura lieu mardi 30 septembre sur le thème « bien dans mon assiette, bien dans mes baskets. »

Dans le cadre du projet de la Charte avec les aînés, Pascale PENISSON et Nathalie CHARLOT ont assisté à plusieurs réunions depuis un an. Plusieurs actions ont été validées, mais celle du guide des seniors a été très plébiscité autant par les habitants que les professionnels. Par conséquent celui-ci est en étude et devrait sortir prochainement.

Grâce à ces nombreuses réunions et ateliers de travail, des rencontres se sont faites et dernièrement Emilie ROUSSEAU (animatrice MSA de la charte des aînées) est venue sur notre structure en invitant les autres résidences autonomies et Marpa. Suite à des échanges, elle a demandé un financement par la MSA pour des activités communes entre résidences. Un montant de **2500 euros** a été validé de manière exceptionnelle, pour encourager à mutualiser les activités. Cette enveloppe est à partager. Elle sera versée que sur une structure (certainement la RA des Mourennes).

Les résidents ont été informés par Emeline Aymard de cette attribution, lors d'un rassemblement aux Mourennes (résidents-personnel), qui a eu lieu le 26 juin autour d'un goûter offert par la MSA.

En commun accord entre les résidences, la date du 17 octobre a été bloquée, et tout le monde est tombé d'accord pour faire venir des intervenants sur le thème « cabaret », un calcul prévisionnel d'environ 70 personnes pourrait être intéressées. Entre toutes les résidences, la salle la plus grande est celle du Bois Doré. Monsieur Reix a émis le doute que la salle soit assez grande pour autant de personnes, tables et intervenants. Il propose que le spectacle

se fasse dans la salle Jacques Prevert à titre gratuit. C'est en fonction du nombre final de résidents inscrits que le choix de la salle se fera.

- Mise en place par le centre socioculturel d'un réseau de visiteurs bénévoles sur le Pays Foyen (distribution du tract aux membres de la commission).

- Afin de réserver un intervenant pour le repas de Noël, il a été décidé que la date du repas de Noël pour les résidents serait le 12 décembre 2025.